

DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 12 FÉVRIER 2020 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus	: : 33
Nombre de conseillers en exercice	: : 33
Nombre de conseillers présents à 19 h 00	: 24
Nombre de conseillers votants à 19 h 00	
Nombre de conseillers présents à 19 h 12	: : 25
Nombre de conseillers votants à 10 h 12	.32

888

Rapporteur : Monsieur le Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Nomme Madame Joëlle RIETH en tant que secrétaire de séance.

FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ

Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Affaires Générales et aux Finances

 Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions en fonctionnement et en investissement quels que soient la nature de l'opération et le montant prévisionnel de la dépense (alinéa 26) ;

Dans le cadre de cette délégation, 1 décision a été prise depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.



DÉCISION N° 1 DU 31 JANVIER 2020 Exécutoire le 3 février 2020

FINANCES

Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) 2020 Demande d'aide financière auprès des services de l'État Construction d'une maison de quartier à Saint-Cyr-sur-Loire

L'estimation financière globale de ces travaux s'élève à la somme de 3 467 607,00 € H.T. Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

TRAVAUX	COÛT H.T	FINANCEMENT	Montant
Travaux	3 243 007,00 €	Emprunt/autofinancement	1 405 691,00 €
Frais de maîtrise d'œuvre et	224 600,00 €	DSIL (estimation)	693 521,00 €
divers			
		DETR	254 348,00 €
		CAF Touraine	258 800,00 €
		CRST	513 148,00 €
		F2D	171 050,00 €
		TMVL (FDC 2020)	171 049,00 €
TOTAL GENERAL	3 467 607,00 €		3 467 607,00 €

❖ Affaires générales – Club des villes et territoires cyclables – Déplacement de M. Michel GILLOT, Maire-Adjoint délégué aux infrastructures, à Paris le 26 février 2020 pour une réunion du conseil d'administration

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial pour son déplacement du mercredi 26 février 2020, afin de permettre le remboursement des frais qu'il pourrait être amené à engager pour ce déplacement,
- 2) Précise que ce déplacement donnera lieu à des dépenses pour se rendre à Paris, directement engagées par l'élu concerné et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.



Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 13 février 2020

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et contractuel et non permanent avec effet au 13 février 2020.
- Ressources Humaines Remise gracieuse de dettes Convention de fin de médiation

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la remise gracieuse partielle de la dette de l'agent municipal à hauteur de 321,38 €. Le solde de cette dette, soit 321,38 € sera reversé à la collectivité en 6 versements mensuels de 53,56 € en mars, avril, mai, juin, juillet et août 2020.
- 2) Autorise le Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines à signer le document de fin de médiation.
- Ressources Humaines Assurances risques statutaires Participation de la commune à la consultation organisée par le Centre de Gestion pour la passation du contrat couvrant les risques encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Autorise le Centre de Gestion à organiser, pour le compte de la collectivité, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2021 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et précise que la collectivité se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.
- 2) Précise que le contrat devra garantir le personnel titulaire et stagiaire affilié à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (C.N.R.A.C.L.) pour les risques « décès, accidents ou maladies imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption ». Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :
 - . durée du contrat : quatre ans. à effet au 1er janvier 2021.
 - . régime du contrat : capitalisation,
- 3) Précise que la collectivité s'engage à fournir au Centre de Gestion, en tant que de besoins, les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance.



Compte rendu de la réunion de la commission Finances – Ressources Humaines – Sécurité Publique –
 Affaires Générales – Intercommunalité du jeudi 6 février 2020

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE

Rapporteur : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'Aménagement Urbain

***** ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie :

A – Tranche I – transfert des voiries, réseaux, espaces et équipements communs dans le domaine public de Tours Métropole Val de Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Se prononce en faveur du principe de transfert des voiries, réseaux, espaces et équipements communs de la tranche 1 de la ZAC Ménardière-Lande-Pinauderie dans le patrimoine métropolitain et de la mise en place de la procédure de rétrocession avec Tours Métropole Val de Loire,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'Urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles.

B – Quartier Central Parc - Tranche II – Aliénation sous condition du foncier des îlots A1, A3 (5.180 m²) et des îlots A2, A4 (5.180 m²) - Modification de la délibération du 2 juillet 2019

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'aliéner, dans les conditions fixées par le cahier des charges, les emprises communales de 5 180 m² et 5 180 m² environ constituées des parcelles cadastrées AO n° 1p, 2p, 3p, 533p et 533p en volumes, sous réserve du document d'arpentage à établir par le géomètre de l'Aménageur au profit de la société KAUFMAN & BROAD, ou toute société filiale du groupe s'y substituant,
- 2) Autorise Monsieur le Maire ou son adjoint délégué à l'urbanisme à signer tous les actes et pièces utiles à l'état descriptif de division en volumes.
- 3) Le reste de la délibération du 2 juillet 2019 demeure sans changement.



 Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme - Aménagement Urbain - Embellissement de la Ville -Environnement - Moyens Techniques - Commerce du jeudi 6 février 2020

Il n'y a rien de particulier à ajouter.

Le Maire,

Philippe BRIAND